



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de zone

**Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban,
en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine**

Résumé

Le descriptif de programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de la Palestine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de zone inclut un budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 28 876 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 51 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de zone qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.



Considérations générales¹

1. La population palestinienne de la sous-région comprenant l'État de Palestine, le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie s'élèverait selon les estimations à 7,7 millions de personnes : environ 4,8 millions de personnes vivent dans l'État de Palestine (2,9 millions en Cisjordanie et 1,9 million à Gaza)². Les 2,9 millions restants vivent dans les pays d'accueil voisins : 560 000 en République arabe syrienne, environ 280 000 au Liban³ et plus de 2,14 millions en Jordanie. Quelque 5,1 millions de Palestiniens sont enregistrés comme réfugiés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Environ 110 000 réfugiés palestiniens ont quitté la République arabe syrienne en raison du conflit, 32 000 d'entre eux se trouvant désormais au Liban et 16 400 en Jordanie. Quelque 29 % des réfugiés enregistrés vivent dans 58 camps officiels de l'UNRWA qui sont répartis dans la région et tous surpeuplés, les autres vivant dans des camps non officiels, ainsi que dans des villes et des villages.

2. La population palestinienne est jeune, 39 % de la population de l'État de Palestine étant âgée de moins de 15 ans et 30 % âgée de 15 à 29 ans. En République arabe syrienne, 39,7 % des réfugiés palestiniens étaient âgés de moins de 18 ans en 2016. Au Liban, près de la moitié de la population de réfugiés palestiniens et 56,2 % des réfugiés palestiniens provenant de la République arabe syrienne sont âgés de moins de 25 ans. En Jordanie, 23 % des réfugiés palestiniens sont des enfants âgés de moins de 15 ans.

3. Au cours des cinq dernières années, la sous-région a connu une situation politique, sécuritaire et socioéconomique particulièrement instable. Les conditions de vie dans l'État de Palestine se sont détériorées dans un contexte marqué par poursuite de l'occupation, l'enchaînement des cycles du conflit et les bouclages imposés à Gaza. La pauvreté reste élevée, 39 % des familles à Gaza et 18 % des familles de Cisjordanie vivant sous le seuil de pauvreté national. Le chômage touche 26 % de la population (17 % en Cisjordanie et 41 % à Gaza), et 23 % des hommes sont sans emploi contre 39 % des femmes.

4. Le conflit en cours en République arabe syrienne a dévasté le pays et le flux de réfugiés à grande échelle a eu des conséquences profondes sur la région. En République arabe syrienne, 57 % de la population palestinienne âgée de plus de 15 ans était au chômage en 2016. Si la Jordanie est demeurée stable sur le plan politique, le nombre de réfugiés fait peser une très forte pression sur l'économie et les communautés d'accueil. De même, au Liban, dans un contexte d'instabilité politique persistante et de marginalisation socioéconomique, le chômage a atteint 23,2 % parmi les réfugiés palestiniens en 2015, deux tiers d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté et 3,1 % dans une situation de pauvreté extrême.

5. Plus de 90 % des enfants palestiniens vivant dans la sous-région ont accès à l'enseignement primaire formel (dispensé par les États ou par l'UNRWA) et plus de 60 % à l'enseignement secondaire. Cela étant, l'accès aux services éducatifs et leur qualité demeurent problématiques. Dans l'État de Palestine, l'occupation continue de présenter de nombreux obstacles, les enfants étant vulnérables face actes de violence et de harcèlement sur le chemin de l'école. D'autre part, il existe une forte inégalité entre les sexes en matière de scolarisation dans l'enseignement secondaire (58 % de garçons contre 76 % de

¹ Sauf mention contraire, les données figurant dans le descriptif de programme de zone proviennent des statistiques gouvernementales, des rapports des ministères, agences et départements publics, des enquêtes et recherches de l'UNICEF et des rapports et enquêtes de l'UNRWA.

² <http://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?tabID=512&lang=en&ItemID=1823&mid=3171&wversion=Staging>

³ Chaaban, J., N. Salti, H. Ghattas, R. Habib, A. Irani, T. Ismail, et L. Batlouni (2016), Survey on the Socioeconomic Status of Palestine Refugees in Lebanon 2015, American University of Beirut (AUB) et UNRWA.

filles). La crise des réfugiés syriens met les systèmes éducatifs de la région à rude épreuve. Au Liban, les taux de fréquentation de l'école et d'achèvement des études, certes élevés dans l'enseignement primaire, ont tout de même diminué (de 96,3 % en 2011 à 93,3 % en 2016 en sixième année). La préparation à l'école dans le cadre de l'éducation préscolaire est limitée et généralement inabordable pour les plus vulnérables. En 2015, la scolarisation à l'école maternelle s'élevait à 52,1 % parmi les réfugiés palestiniens provenant de la République arabe syrienne et installés au Liban, à 57,3 % parmi les enfants palestiniens vivant en République arabe syrienne et à 57,3 % dans l'État de Palestine.

6. Les programmes étant axés sur les connaissances plutôt que sur les compétences, les élèves sont mal préparés au passage dans l'enseignement supérieur et dans la vie active. En raison des normes patriarcales de la société palestinienne, qui s'accompagnent souvent d'une législation discriminatoire, les femmes sont marginalisées pour ce qui concerne la nature des études et des métiers auxquelles elles peuvent prétendre⁴. Le chômage des jeunes est un problème majeur à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où 40,7 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont sans emploi (36,4 % des jeunes hommes et 60,8 % des jeunes femmes), et 61 % à Gaza. De ce fait, beaucoup souhaitent émigrer (15 % des jeunes en Cisjordanie et 37 % à Gaza). Au Liban, le chômage affecte les jeunes de manière disproportionnée (36,4 %), 74 % des réfugiés palestiniens adolescents vivant dans la pauvreté et 5 % dans une pauvreté extrême. Les adolescents palestiniens manquent de possibilités leur permettant de participer activement à la vie de leurs communautés. En 2015, dans l'État de Palestine, seuls 21,9 % des jeunes âgés de 15 à 17 ans participaient à des activités de bénévolat, 2 % étaient membres d'associations civiques, culturelles ou non gouvernementales et 10,5 % étaient affiliés à un parti politique⁵.

7. Les enfants palestiniens demeurent exposés au risque de violence, de mauvais traitements et d'autres violations, qui sont susceptibles d'entraîner des répercussions graves et durables. Sur le chemin de l'école, chez eux comme dans leurs communautés, ils sont vulnérables face à la violence qui découle de la poursuite du conflit. À l'échelle régionale, les systèmes de protection de l'enfance nécessitent la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités et d'amélioration de la coordination. Ceux qui existent sur le plan national n'atteignent guère les camps de réfugiés palestiniens.

19. En matière disciplinaire, les pratiques violentes prévalent dans la communauté, les écoles et les familles. Dans l'État de Palestine, 70 % des élèves sont exposés à la violence à l'école⁶. Une part considérable – 92 % – des enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi des mesures disciplinaires violentes chez eux dans le mois qui a précédé une enquête conduite en 2014, et 27,4 % des garçons ont été exposés à des châtiments corporels graves, contre 18,9 % des filles. Parmi les réfugiés palestiniens au Liban, des pratiques disciplinaires violentes ont été signalées par 82,3 % des garçons et par 81 % des filles. En Jordanie, 66 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont été soumis à au moins une forme de châtiments corporels par des adultes de leur famille en 2012. En République arabe syrienne, 88 % des enfants du même âge ont été soumis à des châtiments psychologiques et/ou corporels en 2016.

8. Le travail des enfants et le mariage des enfants sont de plus en plus souvent utilisés comme mécanismes de résistance à l'adversité, surtout dans les pays touchés par le conflit syrien. En République arabe syrienne, 11,3 % des enfants

⁴ PNUD, (2015). Development for Empowerment, The 2014 Palestine Human Development Report.

⁵ BCPS (2016), Palestinian Youth Survey, 2015 Main Findings, Ramallah, Palestine.

⁶ MEES (2016), Rapport annuel 2015, Palestine.

palestiniens âgés de 5 à 14 ans ont travaillé en 2016⁷. Le mariage précoce est courant dans l'État de Palestine : 24 % des femmes âgées de 20 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans et 2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans avant l'âge de 15 ans. C'est particulièrement préoccupant à Gaza, où le taux de natalité parmi les adolescentes (filles âgées de 15 à 19 ans) est de 66 %, contre 35 % en Cisjordanie. Au Liban, 5,9 % des filles palestiniennes réfugiées et 13,4 % des filles syriennes âgées de 15 à 19 ans sont mariées. En République arabe syrienne, 13 % des femmes palestiniennes âgées de 20 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

9. L'état de santé des Palestiniens continue de témoigner de leurs privations socioéconomiques et des difficultés qu'ils ont à accéder aux services. Si les indices de mortalité et de morbidité maternelle et infantile se sont améliorés ces dernières années, la capacité des États et de l'UNRWA à fournir des soins de santé maternelle et infantile et de traitement néonatal et pédiatrique spécialisé est limitée dans tous les pays. La mortalité des enfants palestiniens de moins de 5 ans était de 5 % en 2014 dans l'État de Palestine, de 8 % en 2015 au Liban, de 32 % en 2016 en République arabe syrienne et de 21 % en 2012 en Jordanie. La plupart des décès d'enfants se produisent au cours de la première année de la vie, surtout pendant la période néonatale.

20. L'état nutritionnel des enfants palestiniens s'est légèrement amélioré dans tous les pays sauf en République arabe syrienne, où les niveaux de malnutrition sont alarmants. Ces dernières années, certains des principaux indicateurs nutritionnels concernant les enfants ont connu des progrès encourageants, avec un recul des taux d'émaciation (1,7 en Cisjordanie, 0,7 à Gaza), de retard de croissance (7,7 en Cisjordanie, 7,1 à Gaza) et d'insuffisance pondérale (1,5 en Cisjordanie, 1,3 à Gaza)⁸. L'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie des nourrissons palestiniens reste faible (39 % dans l'État de Palestine, 26 % au Liban, 18,1 % en République arabe syrienne, 22,7 % en Jordanie) et les systèmes de santé de la plupart des pays présentent des obstacles – sortie précoce de la maternité et niveau élevé d'accouchements par césarienne, notamment – qui empêchent les femmes de commencer à allaiter très tôt. Dans l'État de Palestine, seuls 42 % des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un régime alimentaire adéquat et, en 2013, 26 % des enfants âgés de 6 à 59 mois souffraient d'anémie, de même que 31 % de femmes enceintes. Au Liban, 25,5 % des enfants et 33,4 % des femmes enceintes seraient anémiques.

10. Le Moyen-Orient est classé dans la catégorie des régions en situation de stress hydrique⁹. Les ressources en eau dans les pays d'accueil restent contraintes, et les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont insalubres. En raison de la poursuite de l'occupation, les Palestiniens ont un accès limité à une eau sûre et adéquate. À Gaza, seuls 10 % des ménages ont accès à une source d'eau améliorée et jusqu'à 97 % de l'eau provenant de l'aquifère littoral est impropre à la consommation humaine. En Cisjordanie, l'approvisionnement en eau est insuffisant, avec une consommation par personne de 79 litres par jour (et même 20 litres par personne et par jour dans certains secteurs de la zone C)¹⁰. Seuls 38 % de la population de la Cisjordanie et 82 % de la population de Gaza sont reliés au réseau d'égouts. Dans les camps palestiniens de la République arabe syrienne, 37,8 % des ménages seulement ont accès à l'eau courante.

⁷ La notion de travail des enfants s'applique aux enfants âgés de 5 à 11 ans qui ont exercé une activité économique pendant au moins 1 heure ou effectué des tâches domestiques pendant au moins 28 heures au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, et aux enfants âgés de 12 à 14 ans qui ont exercé une activité économique pendant au moins 14 heures ou effectué des tâches domestiques pendant au moins 28 heures au cours de la semaine ayant précédé l'enquête.

⁸ BCPS, UNICEF et FNUAP (2015), Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014, Palestine.

⁹ Banque mondiale, (2016). SDG 2016 Preliminary Findings.

¹⁰ OCHA (2016). Humanitarian Response Overview – Occupied Palestinian Territory, 2017.

11. S'agissant des services inclusifs et spécialisés, les quatre pays restent limités tant en termes de capacités et que d'approches. Les enfants handicapés sont extrêmement vulnérables, très susceptibles d'être touchés par la pauvreté et de ne pas bénéficier du soutien nécessaire pour concrétiser leur droit à l'éducation et à la santé. Dans l'État de Palestine, 45 % des enfants handicapés seulement sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire, 17 % dans des classes spécialisées et moins de 1 % dans l'enseignement professionnel; 38 % d'entre eux sont totalement déscolarisés¹¹.

12. L'approche intégrée de la programmation de l'action humanitaire et du développement employée au cours du dernier cycle a fait la preuve de sa capacité à optimiser les synergies, l'efficacité et la viabilité des activités, et sera poursuivie en mettant l'accent sur les services de base, le renforcement des systèmes et l'aide humanitaire.

Priorités du programme et partenariats

15. Le descriptif de programme de zone (DPZ) a été élaboré suite aux consultations tenues avec le Gouvernement de l'État de Palestine, les gouvernements des États d'accueil et leurs principaux homologues, et il est fondé sur leurs priorités et stratégies de développement. La conception du programme tient compte de recommandations provenant d'évaluations et d'études et s'appuie sur les succès en cours et les enseignements tirés ainsi que les stratégies appliquées dans des environnements fragiles.

16. L'objectif global du programme de zone pour 2018-2022 vise à poursuivre la concrétisation des droits de l'enfant et à améliorer l'accès aux services de base, les conditions de protection et l'inclusion sociale pour les femmes et les enfants palestiniens. Les principales stratégies de mise en œuvre du programme de zone sont les suivantes : a) production de données factuelles visant à éclairer les politiques et les programmes; b) renforcement des capacités des partenaires nationaux et de la société civile en privilégiant le renforcement des politiques, de la coordination et des systèmes; c) aide humanitaire qui renforce également la résilience; d) communication sur l'évolution des comportements pour remédier aux obstacles liés aux normes, attitudes et pratiques sociales. L'enfance et l'adolescence feront l'objet d'une attention particulière. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF explorera le renforcement des compétences de vie courante et de l'employabilité des adolescents dans le secteur éducatif ainsi que leur participation et leur engagement civique dans le cadre de projets d'inclusion sociale et de communication.

17. Les avantages comparatifs de l'UNICEF tiennent notamment au fait qu'elle a accès tout à la fois aux autorités israéliennes et palestiniennes et aux gouvernements des États d'accueil; à son partenariat étroit et ancien avec l'UNRWA, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres partenaires; à son étroite coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires et les populations locales, qui vise particulièrement le renforcement de leurs capacités et de leur résilience; et à son aptitude à apporter une réponse rapide et efficace aux crises en intégrant des stratégies d'aide humanitaire et de développement dans un contexte de crise prolongée.

18. Le DPZ sera mis en œuvre dans le cadre des cinq réalisations présentées ci-dessous.

¹¹ Chaaban et al. (2016) op. cit.

Éducation et adolescents

19. L'UNICEF ciblera son action sur les enfants les plus vulnérables, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, en privilégiant l'amélioration de l'accès à l'éducation de base et de la petite enfance et aux autres possibilités d'apprentissage ainsi que leur qualité. L'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté constituera le cadre général de promotion d'une société de la connaissance grâce à des réalisations améliorées en matière d'éducation et d'un développement économique et social reposant sur l'emploi et l'esprit d'entreprise.

20. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF privilégiera le renforcement des capacités des soignants et des enseignants à recourir aux pratiques de développement de la petite enfance et à appliquer une discipline positive. Dans le cadre de l'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté et en collaboration avec les écoles, les communautés locales, les ONG et le secteur privé, les compétences favorisant l'esprit d'entreprise des adolescents seront développées ainsi que les possibilités de les mettre en application. Le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et d'autres partenaires continueront de recevoir un soutien technique afin de mettre au point le cadre national de l'éducation aux compétences de la vie courante, d'institutionnaliser la coordination de l'aide humanitaire et d'en faire une fonction ministérielle essentielle, et de renforcer la prestation des services d'enseignement préscolaire. Les actions de plaidoyer en faveur des politiques et les mesures programmatiques favoriseront l'élargissement de l'accès à une éducation de qualité afin de réduire l'échec scolaire et de protéger les services éducatifs face aux conséquences du conflit dans les zones les plus vulnérables.

21. Au Liban, l'UNICEF s'attachera à renforcer l'éducation de la petite enfance et à pérenniser l'accès, dans des conditions équitables, à l'éducation de base, aux possibilités d'apprentissage et aux services intégrés et locaux de communication pour le développement. Le programme consistera notamment à soutenir l'UNRWA et les ONG afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage par le renforcement des capacités, en accordant une attention particulière à la réforme inclusive de l'éducation axée sur l'enfant, à l'éducation corrective et au soutien à l'apprentissage. La cohésion sociale sera promue grâce à des initiatives s'adressant aux jeunes ainsi que des programmes d'éducation aux compétences de la vie courante et de participation, en conformité avec le cadre stratégique pour la jeunesse et le cadre d'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté.

22. En République arabe syrienne, l'UNICEF continuera de privilégier l'accès à l'éducation pour toucher les enfants déscolarisés et déplacés, en soutenant les formes alternatives d'éducation de base et les services locaux de communication pour le développement. L'autonomisation des jeunes se fera grâce au cadre d'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté et aux programmes de participation des adolescents, notamment les campagnes de sensibilisation au VIH et à des modes de vie sains, l'accent étant mis sur la multiplication des possibilités pour les adolescents et les jeunes palestiniens les plus vulnérables de sorte qu'ils puissent se développer et concrétiser leurs initiatives sociales et leurs projets de création d'entreprise au sein de leurs communautés.

23. En Jordanie, l'UNICEF continuera de privilégier une éducation de base inclusive et de qualité pour les enfants réfugiés palestiniens. L'accent sera mis sur le déploiement d'une stratégie d'éducation inclusive visant à promouvoir l'accès des plus vulnérables, en particulier les personnes handicapées, mais aussi la formation des enseignants et le suivi de la mise en œuvre dans les écoles de la boîte à outils pour une éducation inclusive. L'UNICEF apportera son appui aux institutions nationales afin de concrétiser les services destinés aux jeunes qui dispensent des

programmes d'éducation aux compétences de la vie courante et à la citoyenneté, qui développent le capital et renforcent les capacités, et qui favorisent la formation, le mentorat et la constitution de réseaux parmi les adolescents et les jeunes. De même, les enfants réfugiés palestiniens recevront un appui destiné à renforcer leur accès aux programmes intégrés et leur orientation vers les services spécialisés.

Protection de l'enfance

24. L'UNICEF travaillera avec ses partenaires nationaux et régionaux pour veiller à ce qu'un nombre croissant d'enfants palestiniens soient protégés contre la violence, l'exploitation et les violations graves grâce au renforcement des capacités des partenaires et des prestataires de services afin de détecter, de prévenir et de combattre les actes de violence à l'égard des enfants. L'UNICEF dialoguera avec les parents, les soignants et les enseignants pour approfondir leurs connaissances et leurs compétences afin qu'ils encouragent les comportements non violents.

25. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF continuera de soutenir le développement et la mise en œuvre, au niveau national comme à celui de la communauté, des cadres juridiques et politiques ainsi que des mécanismes de gestion et de coordination qui favorisent la protection de l'enfance, en déployant notamment les règles générales de gestion par cas concernant la protection de l'enfance et la violence sexiste. Les services de protection de l'enfance, y compris le soutien psychosocial structuré aux enfants touchés par le conflit et la violence, se poursuivront dans le cadre d'une approche à plus long terme des systèmes de protection de l'enfance et de la gestion par cas qui englobe les systèmes de prestation de services et le renforcement des capacités dans les interventions humanitaires. En parallèle, l'UNICEF poursuivra son action de plaidoyer fondé sur des données factuelles auprès des acteurs israéliens, palestiniens et d'autres acteurs concernant l'impact des violations graves à l'égard des enfants, notamment les mauvais traitements commis contre des enfants en détention. Le renforcement des capacités techniques et la promotion des normes de qualité contribueront à améliorer l'accès à une justice adaptée aux besoins des enfants ainsi que les processus de protection, en particulier la formation spécialisée et le soutien à la justice et aux acteurs de la protection sociale. Pour encourager les comportements non violents, l'UNICEF, le Ministère du développement social et les partenaires aideront les enfants et les adolescents à se doter de compétences plus approfondies de gestion des conflits, afin d'accroître la demande de création et d'accès aux services destinés aux enfants dans le besoin, et de faire appliquer les règles concernant les châtiments corporels dans les écoles. Les méthodes innovantes de communication pour le développement fourniront aux familles et aux communautés des informations qui contribueront à la prévention de la violence et de l'exploitation.

26. Au Liban, l'UNICEF continuera de cibler les actions de prévention et d'intervention en matière de protection de l'enfance et de violences sexistes dans le cadre d'initiatives de mobilisation des communautés locales et d'amélioration des soins psychosociaux et des services d'assistance sociale aux enfants et aux adolescents qui sont exposés à des risques élevés ainsi qu'aux survivants de violences, de mauvais traitements et d'exploitation. Le renforcement des systèmes se fera en partenariat avec l'UNRWA et les ONG. Les règles nationales de gestion par cas de la protection de l'enfance seront adaptées aux circonstances pour être mieux appliquées dans le contexte des camps de réfugiés palestiniens. Les enfants handicapés feront l'objet d'une attention particulière grâce au renforcement des mécanismes d'orientation afin de veiller à la coordination des services.

27. En République arabe syrienne, le programme continuera de soutenir les actions locales de protection de l'enfance, notamment les services de soutien psychosocial qui répondent aux besoins des personnes les plus touchées par la crise. Le renforcement de la protection des enfants à l'égard des restes explosifs de guerre ainsi que de la violence et des mauvais traitements, y compris la discipline familiale, sera encouragé dans le cadre de programmes scolaires d'éducation aux risques, de campagnes de sensibilisation du public et d'initiatives locales, qui s'adresseront également aux enfants déscolarisés. Le soutien à l'établissement de mécanismes de base de protection de l'enfance et d'orientation se poursuivra.

28. En Jordanie, l'UNICEF s'attachera à réduire les pratiques violentes à l'égard des enfants au sein de la famille, dans les écoles et dans les communautés locales dans le cadre de campagnes de communication pour le développement. Les enseignants, les directeurs d'école et les parents d'élèves seront activement impliqués pour promouvoir des conditions d'apprentissage inclusives, saines et non violentes. Des approches locales permettront de renforcer la protection de l'enfance et le redressement d'enfant mal traités, d'enfants privés de soins parentaux et d'enfants en conflit avec la loi.

Santé et nutrition

29. Le but de la composante santé et nutrition vise à accroître la fourniture et l'accès à des services de santé maternelle et infantile et de développement des mères et des enfants de qualité, et à promouvoir les pratiques de nutrition maternelle et d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants parmi les mères et les enfants palestiniens.

30. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF renforcera les capacités des prestataires de services en matière de santé, de nutrition et de développement de l'enfant et de la mère, et apportera son appui aux systèmes visant à renforcer le développement intégré de la petite enfance et la détection précoce des retards de développement et des handicaps. D'autre part, l'UNICEF plaidera en faveur de la planification fondée sur des données factuelles, notamment en matière de vaccination et d'interventions ciblées à l'intention des mères et des jeunes enfants les plus vulnérables. Le programme encouragera l'évolution sociale et comportementale, suscitera une demande d'actions en faveur de la petite enfance et renforcera les mécanismes de transparence. À Gaza, les services de santé néonatale et postnatale, notamment les visites à domicile, se poursuivront en mettant l'accent sur les filles adolescentes qui sont exposées à un risque de grossesse élevé.

31. Au Liban, le programme continuera d'apporter son soutien aux services préventifs de santé infantile fournis par les cliniques de l'UNRWA, notamment la vaccination systématique. Pour améliorer les services de santé maternelle, néonatale et infantile aux mères et aux enfants palestiniens, l'UNICEF appuiera les efforts de l'UNRWA visant à généraliser le Programme de santé familiale. Dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés, l'UNICEF aidera également la Société du Croissant-Rouge palestinien à améliorer les normes de prestation de services en matière de soins obstétricaux et néonataux. Au niveau local, les pratiques saines et la conduite à tenir pour obtenir les soins voulus seront améliorées, l'accent étant placé sur les soins néonataux et infantiles, la communication pour le développement et l'éducation parentale. Un soutien particulier sera fourni aux mères adolescentes par l'intermédiaire de services cliniques et de sensibilisation.

32. En République arabe syrienne, le programme visera à réduire le taux de mortalité parmi les nourrissons palestiniens en améliorant l'accès aux soins de santé maternelle et de nutrition et leur qualité, y compris en renforçant les capacités des partenaires locaux à fournir des services dans les zones à haut risque. L'UNICEF s'assurera de la disponibilité des fournitures médicales essentielles et encouragera les pratiques d'alimentation adéquates dans le cadre d'activités de promotion de la

santé destinées aux mères et aux soignants, en privilégiant les centres d'hébergement de personnes déplacées et les communautés vulnérables. Les parents et les soignants seront sensibilisés au traitement des maladies diarrhéiques et à la détection des infections respiratoires aiguës chez les enfants.

33. En Jordanie, l'UNICEF continuera d'apporter son soutien aux cliniques de l'UNRWA afin de renforcer et de promouvoir le Programme de santé familiale, le système de certification des décès et les services de soins aux nourrissons. L'approche adoptée reposera sur la continuité des soins et visera principalement l'amélioration d'un système intégré de soins primaires englobant la santé néonatale, infantile et maternelle, la nutrition, la détection précoce et les services d'intervention rapide. Les prestataires de services de santé de l'UNRWA et les institutions nationales bénéficieront d'un soutien supplémentaire sous la forme de mesures ciblées de renforcement des capacités concernant les principales composantes du développement intégré de la petite enfance.

Eau, assainissement et hygiène

34. L'UNICEF travaillera avec ses partenaires pour améliorer l'accès des familles vulnérables de l'État de Palestine, du Liban et de la République arabe syrienne à l'eau potable, aux installations d'assainissement et aux pratiques d'hygiène en vue d'améliorer la santé, la nutrition et l'apprentissage des enfants.

35. Dans l'État de Palestine, la priorité ira au soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, réglementations et stratégies sectorielles de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) aux niveaux national et local, ainsi qu'au renforcement des capacités du secteur. Le programme contribuera à la production et à la distribution d'eau potable, y compris grâce à la désalinisation à grande échelle de l'eau de mer et à la mise à niveau des systèmes existants de désalinisation de l'eau saumâtre, tout en améliorant les installations d'assainissement pour les ménages les plus vulnérables et en contribuant à les relier aux réseaux d'égouts. Les services et infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène seront améliorés dans des institutions aussi essentielles que les écoles, les centres de développement de la petite enfance et les centres familiaux.

36. Au Liban, l'UNICEF continuera d'apporter son soutien à l'UNRWA pour améliorer les pratiques liées à l'utilisation de l'eau et aux systèmes de gestion des eaux usées et des déchets solides dans les camps de réfugiés palestiniens, notamment dans le cadre de projets de communication pour le développement et de sensibilisation à l'hygiène ciblant les enfants, les adolescents et les femmes. Des activités de plaidoyer seront conduites pour garantir la connexion avec les réseaux libanais et le suivi de la qualité de l'eau.

37. En République arabe syrienne, l'UNICEF apportera son soutien aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène au niveau national dans le cadre du Plan d'aide humanitaire du pays. Le programme portera principalement sur la mise à niveau des services et des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles de l'UNRWA.

Protection sociale et inclusion

38. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF apportera un soutien technique au Ministère du développement social et contribuera au renforcement de ses capacités afin d'améliorer la couverture et le ciblage des systèmes intégrés de protection sociale, et de suivre et de rendre compte de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un soutien technique et au renforcement des capacités sera également fourni pour produire des données désagrégées et ventilées par sexe. En s'appuyant sur des méthodes de communication, on s'assurera que les enfants et les

adolescents disposent des connaissances et des compétences approfondies et de la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits.

39. En République arabe syrienne, l'UNICEF renforcera la résilience des familles et des enfants les plus vulnérables en accroissant la capacité des communautés et des partenaires à fournir des services sociaux et des fournitures d'urgence pour veiller à l'inclusion des enfants handicapés.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Éducation et adolescents			
État de Palestine	2 014	8 000	10 014
Liban	1 750		1 750
République arabe syrienne	900	500	1 400
Jordanie	1 375		1 375
Protection de l'enfance			
État de Palestine	1 763	8 000	9 763
Liban	1 250		1 250
République arabe syrienne	300	125	425
Jordanie	875		875
Santé et nutrition			
État de Palestine	1 763	8 000	9 763
Liban	1 250		1 250
République arabe syrienne	750	450	1 200
Jordanie	500		500
Eau, assainissement et hygiène			
État de Palestine	1 763	18 000	19 763
Liban	250		250
République arabe syrienne	250	125	375
Protection sociale et inclusion			
État de Palestine	3 524	2 000	5 524
République arabe syrienne	300	125	425
Efficacité du programme			
État de Palestine	7 299	6 000	13 299
Liban	250		250
République arabe syrienne	250	175	425
Jordanie	500		500
Total	28 876	51 500	80 376
État de Palestine	18 126	50 000	68 126
État de Palestine	4 750	0	4 750
Liban	2 750	1 500	4 250
République arabe syrienne	3 250	0	3 250
Jordanie	28 876	51 500	80 376

Administration du programme et gestion des risques

40. Les priorités du programme découlent des programmes de pays en matière de coopération que conduit l'UNICEF en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, et sont conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'État de Palestine (2018-2022) et au Programme national de l'État de Palestine 2017-2022. Le programme sera géré en partenariat avec le Gouvernement de l'État de Palestine et d'autres autorités nationales dans la zone couverte par le programme. L'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans ces pays respectifs feront office de plateformes de coordination et de partenariat.

41. L'UNRWA est un partenaire essentiel et ancien de l'UNICEF dans la région. En 2016, les deux organisations ont signé un mémorandum d'accord au niveau régional qui définit les principaux domaines thématiques de collaboration ainsi que les modalités de leur coopération, afin de renforcer davantage la coordination des interventions et le suivi des résultats.

42. Le DPZ présente les contributions de l'UNICEF à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la concordance entre les résultats et les ressources affectées au programme à l'échelle du pays. Les responsabilités des directeurs de programme à l'échelle du pays, de la région et du siège concernant les programmes nationaux sont définies dans les politiques et procédures régissant le programme et les opérations de l'organisation.

Suivi et évaluation

43. Le cadre de résultats et de ressources, les plans intégrés de suivi et d'évaluation de chaque pays et les plans d'assurance des pays pour la procédure harmonisée concernant les transferts de fonds constitueront le socle du suivi et de l'évaluation. Chaque bureau de pays suivra les résultats obtenus au titre de sa composante du programme de zone en élaborant des plans de suivi et d'évaluation consistant principalement à mesurer les progrès accomplis en vue d'aboutir à ses réalisations et de réaliser ses priorités transversales. Des études conjointes seront conduites en tant que de besoin.

44. Des examens semestriels et annuels seront conduits avec les homologues afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de concrétiser les droits de l'enfant. Les examens du DPZ à mi-parcours seront entreprise au niveau du pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine – programme de zone de coopération de l'UNICEF, 2018-2022

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 42							
Priorités nationales : Programme national de l'État de Palestine pour 2017-2022							
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022 – État de Palestine							
Priorités stratégiques, réalisations et indicateurs des réalisations qui comprennent des contributions de l'UNICEF							
Priorités stratégiques : 2, 3 et 4; Réalisations : 2.2, 2.4, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2 et 4.3							
Objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 16							
Projet de plan stratégique de l'UNICEF, domaines d'objectifs pour 2018-2021 : ¹ 1 à 5							
Réalisations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Réalisation 1 : En 2022, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents palestiniens, en particulier les plus vulnérables ² , bénéficient d'un meilleur accès à des possibilités d'apprentissage inclusives et de qualité dans des conditions sûres et protégées et sont mieux en mesure de contribuer au développement communautaire et national.							
État de Palestine	Scolarisation brute : éducation pré-primaire Niveau de référence : 57,3 % (2015) (H 57,7 %-F 56,9 %) Niveau cible : 70 % (H 70 %-F 70 %)	Rapport annuel du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)	1. Les décideurs publics et les principales parties prenantes se sont coordonnées pour mettre au point des politiques d'éducation et de réforme de la jeunesse fondées sur des données factuelles et différenciées selon les sexes .	MEEES, Haut Conseil pour la jeunesse et les sports, organisations non gouvernementales (ONG) locales, Save the Children,	2 014	8 000	10 014

¹ La version définitive sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration de l'UNICEF à sa deuxième session ordinaire de 2017.

² L'identification et le ciblage des enfants les plus vulnérables pour toutes les réalisations constitueront un processus permanent et engloberont les enfants handicapés, les enfants vivant dans des zones soumises à de fortes restrictions de circulation et/ou à des niveaux élevés de violence politiques, ainsi que les enfants exposés à des privations multiples. Les questions d'égalité des sexes seront systématiquement traitées.

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage d'adolescents dans les zones ciblées qui sont impliqués dans des initiatives d'engagement civique et économique</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : augmentation de 20 % par rapport au niveau de référence</p>	Enquête	2. Les prestataires de services ont accru leur capacité à fournir une éducation inclusive et de qualité ainsi que des possibilités pour les adolescents d'acquérir et de mettre en pratique des compétences de la vie courante et une éducation à la citoyenneté, notamment dans les situations humanitaires.	Groupe de travail sur le secteur de l'éducation/Group e de travail sur l'éducation dans les situations d'urgence, Nations Unies.			
	<p>Taux de transition entre l'éducation de base et l'éducation secondaire</p> <p>Niveau de référence : 89,7 % (2015) (H 85,5 %-F 93,2 %) Niveau cible : 95 % (H 94 %-F 96 %)</p>	Rapport annuel du MEES					
Liban	<p>Pourcentage d'enfants palestiniens en âge d'aller à l'école primaire (6-14 ans) qui sont déscolarisés</p> <p>Niveau de référence : H 12,6 %-F-8,3 % - F (2016) Niveau cible : H 12 % -F 8 %</p>	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Système d'information et de gestion des écoles	<p>1. Le secteur de l'éducation dispose d'une capacité durable à offrir des perspectives d'apprentissage et de développement aux réfugiés palestiniens, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, dans des conditions sûres et inclusives.</p> <p>2. Les jeunes palestiniens, y compris les jeunes handicapés, ont un meilleur accès aux programmes de compétences d'apprentissage, d'autonomisation personnelle et d'employabilité.</p>	UNRWA, ONG internationales (ONGI), ONG, Département de planification nationale du Liban	1 750		1 750

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage des jeunes et adultes palestiniens, hommes et femmes, qui acquièrent les compétences nécessaires, notamment des compétences techniques et professionnelles et les compétences de la vie courante, modes de vie sains et employabilité</p> <p>Niveau de référence : à confirmer³ Niveau cible : augmentation de 20 % (F 50 %)</p>	Enquête KAP 2020					
République arabe syrienne	<p>Nombre d'enfants et d'adolescents palestiniens qui possèdent des connaissances et des compétences adaptées au contexte</p> <p>Niveau de référence : 20 000 (2016) Niveau cible : 25 000 par an (15 000 par l'UNRWA et 10 000 par l'Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine (GAPAR) (50 % F)</p>	Rapports de suivi des partenaires et de l'UNICEF	<p>1. Les enfants palestiniens (6-14 ans) ont accès à une éducation de base alternative.</p> <p>2. Les enfants palestiniens scolarisés dans l'enseignement préscolaire (3-5 ans) ont accès à des services communautaires de développement de la petite enfance.</p> <p>3. Les adolescents et les jeunes bénéficient de programmes d'acquisition de compétences de la vie courante.</p>	Ministère de l'éducation, GAPAR, UNRWA, ONG palestiniennes	900	500	1 400
	<p>Nombre d'adolescents et de jeunes palestiniens qui ont accès à un ensemble complet de services à la jeunesse et de possibilités</p> <p>Niveau de référence : 20 000 (2016) Niveau cible : 50 000 (50 % F)</p>	Rapports de suivi des partenaires et de l'UNICEF	4. Les adolescents et les jeunes palestiniens les plus vulnérables bénéficient de meilleures possibilités de développer et mettre en œuvre des initiatives sociales et des projets de création d'entreprise au sein de leurs communautés.				

³ À partir de l'enquête (KAP) sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des jeunes, 2017.

Réalisations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Jordanie	<p>Nombre d'écoles de l'UNRWA dans lesquelles la boîte à outils pédagogique inclusive est pleinement opérationnelle</p> <p>Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 171</p>	Rapport d'étape des partenaires	<p>1. Renforcement de l'accès équitable et du maintien dans des jardins d'enfants de qualité et dans l'enseignement de base formel et non formel.</p> <p>2. Les jeunes ont un meilleur accès aux services et aux possibilités privilégiant leur engagement civique, social et économique.</p>	UNRWA	1 375		1 375
	<p>Nombre de jeunes ayant un meilleur niveau de participation à la vie communautaire parmi ceux qui ont reçu une formation aux compétences de la vie courante</p> <p>Niveau de référence : 4 000 (2016) Niveau cible : 15 000 (50 % F)</p>	Évaluations a priori et a posteriori au moyen de la boîte à outils KoBo et Bayanati					
Réalisation 2 : En 2022, un plus grand nombre d'enfants, en particulier les plus vulnérables, sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation et les violations graves.							
État de Palestine	<p>Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire exposés à des violences à l'école</p> <p>Primaire (6-15 ans) : Niveau de référence : 70,4 % (2015) (H 79,5 %-F 62,7 %) Niveau cible : 54 % (H 61 %-F 46 %)</p> <p>Secondaire (16-17 ans) : Niveau de référence : 75,4 % (2015) (H 80,7 %-F 71,2 %) Niveau cible : 60 % (H 61 %-F 59 %)</p>	Rapport annuel du MEES	<p>1. Renforcement des cadres juridiques, politiques et réglementaires de protection de l'enfance.</p> <p>2. Le Gouvernement et les autres prestataires de services dans les secteurs social et judiciaire disposent de capacités renforcées à fournir des services de prévention et d'intervention de qualité et différenciés selon les sexes.</p> <p>3. Augmentation du nombre de parents, d'enseignants et d'adolescents qui possèdent des connaissances et des compétences approfondies permettant d'éliminer les pratiques néfastes et de mieux protéger les enfants (0-18 ans) contre</p>	Ministère du développement social, Ministère de la justice, Haut Conseil judiciaire, Bureau du Procureur général, ONG, PNUAD	1 763	8 000	9 763

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			la violence, l'exploitation et les violations graves.				
	Maintien de mécanismes de suivi et de signalement des violations graves à l'égard des enfants Niveau de référence : Oui Niveau cible : Oui	Comptes rendus du Groupe de travail sur les violations graves					
	Pourcentage d'enfants (1-14 ans) qui ont subi des traitements violents dans leur famille au cours du mois précédent Niveau de référence : 92 % (2014) (H 92,8-F 91,6) Niveau cible : 80 % (H 81 %-F 79 %)	Enquête en grappes à indicateurs multiples (EGIM)					
Liban	Réduction du pourcentage d'enfants (2-14 ans) soumis à des pratiques disciplinaires violentes Niveau de référence : H 82,3 % - F 81,0 % (2016) Niveau cible : réduction de 10 % (H 74 %-F 73 %)	Enquêtes sur les ménages 2020 de l'UNICEF	1. Les autorités formelles et informelles, les acteurs de la société civile et l'UNRWA ont renforcé leur engagement, leurs connaissances et leurs capacités à prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants et à y répondre, notamment les violences sexistes et d'autres formes de détresse sociale/difficultés de développement. 2. Les familles et les communautés palestiniennes ont approfondi leurs connaissances et leurs compétences permettant de protéger les enfants	UNRWA, Ministère des affaires sociales, ONGI, ONG, autorités des camps de réfugiés	1 250		1 250

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			et les femmes contre la violence et les mauvais traitements.				
République arabe syrienne	<p>Nombre d'enfants palestiniens qui bénéficient de services spécialisés de protection de l'enfance dans le cadre d'une gestion par cas différenciée selon les sexes</p> <p>Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 1 000 (50 % de filles)</p>	Rapports des partenaires	<p>1. Renforcement des capacités des acteurs de la protection de l'enfance et des principaux acteurs du secteur à offrir des services spécialisés aux enfants dans le cadre d'une gestion par cas.</p> <p>2. Renforcement des actions communautaires de soutien psychosocial et de protection de l'enfance.</p> <p>3. Sensibilisation des membres de la communauté et des soignants à la protection des enfants contre la violence et les mauvais traitements.</p>	Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de l'éducation, GAPAR, UNRWA	300	125	425
Jordanie	<p>Nombre de filles, femmes et garçons exposés à des violences ou au risque de violence qui bénéficient d'une gestion par cas et d'une orientation</p> <p>Niveau de référence : 1 150 (2016) Niveau cible : 2 000 (700 filles, 700 garçons, 600 femmes)</p>	Registres de l'UNRWA et des partenaires	Les femmes et les enfants exposés au risque de violence et d'exploitation ont accès à un ensemble intégré de services de prévention et d'intervention de qualité et différenciés selon les sexes.	UNRWA, organisations de la société civile, organisations locales	875		875

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Réalisation 3 : En 2022, un plus grand nombre d'enfants et de mères vulnérables ont accès à des systèmes complets de santé et de nutrition et sont plus en mesure de survivre et d'atteindre leur développement optimal.							
État de Palestine	<p>Pourcentage des mères ciblées à Gaza (15-17 ans et au-delà) qui reçoivent des soins postnataux dans les deux jours</p> <p>15-17 ans : Niveau de référence : 41 % (2017) Niveau cible : 65 %</p> <p>>17 ans : Niveau de référence : 41 % (2017) Niveau cible : 65 %</p>	Ministère de la santé	<p>1. Le Ministère de la santé et d'autres institutions ont renforcé leurs capacités à élaborer et à appliquer des politiques fondées sur des données factuelles en matière de santé, de nutrition et de développement de la petite enfance.</p> <p>2. Les professionnels de santé et les autres prestataires de services concernés ont renforcé leurs capacités à fournir des services complets, de qualité et systématiques en matière de santé, de nutrition et de développement de la petite enfance.</p> <p>3. Les familles et les communautés ont davantage pris conscience des besoins des jeunes enfants et de leurs mères en matière de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que de développement, et sont plus déterminées à demander des services de développement</p>	Ministère de la santé, UNWRA, Commission nationale pour le développement intégré de la petite enfance, Groupe de travail sur le secteur de la santé, Groupe santé, Commission nationale de l'allaitement maternel, Autorité palestinienne de l'eau, Compagnie des eaux des municipalités côtières, MEES, partenaires du Groupe WASH	1 763	8 000	9 763
	<p>Pourcentage de maternités suivant des protocoles à jour en matière de soins néonataux, notamment l'identification précoce des difficultés de développement chez les enfants et les principes de l'initiative Hôpitaux amis des bébés</p> <p>Niveau de référence : 10% (2017) Niveau cible : 30%</p>						
	<p>Pourcentage de districts/unités administratives disposant d'établissements de santé offrant des services standards d'intervention précoce aux enfants (de moins de 3 ans) qui ont des besoins particuliers</p>	Ministère de la santé	de la petite enfance et d'intervention pour les enfants handicapés				

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 15 %						
Liban	Pourcentage d'enfants (12-23 mois) qui ont reçu le vaccin pentavalent I Niveau de référence : 93,8 % (2016) Niveau cible : 95 %	Rapport sanitaire annuel de l'UNRWA	Les femmes enceintes et allaitantes, y compris les mères adolescentes et les enfants de moins de 18 ans, ont accès à des services de santé maternelle, néonatale et infantile améliorés, notamment la vaccination systématique, la promotion de comportements à tenir afin de recevoir des traitements et des soins, et l'identification précoce des retards/troubles/handicaps de développement.	UNRWA, Société du Croissant-Rouge palestinien, ONGI, ONG	1 250		1 250
République arabe syrienne	Enfants (0-59 mois) atteints de diarrhée au cours des deux semaines précédentes et ayant reçu un traitement oral de réhydratation. Niveau de référence : 43 % (2016) Niveau cible : 65 %	Évaluation de la situation des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne	1. Les femmes enceintes ont accès à des soins adéquats en matière de santé maternelle et de nutrition. 2. Les parents et les soignants connaissent les traitements adéquats à prodiguer en cas de maladies diarrhéiques et d'infections respiratoires aiguës et savent reconnaître les signes de danger chez un enfant malade. 3. Les mères pratiquent une alimentation adéquate des nourrissons et des jeunes enfants, notamment l'allaitement exclusif.	Ministère de la santé, UNRWA, GAPAR	750	450	1 200

Réalisations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Jordanie	<p>Pourcentage de femmes suivant des soins postnataux dans les six semaines qui suivent l'accouchement</p> <p>Niveau de référence : 87,9 % (2015)</p> <p>Niveau cible : supérieur à 90 %</p>	Rapport annuel du département de la santé de l'UNRWA	Les institutions nationales ont renforcé leur système de santé et de nutrition afin de fournir des services intégrés et de qualité en matière de communication pour le développement.	UNRWA, Ministère de la santé, Ministère du développement social, ONG, organisations locales	500		500
Réalisation 4 : En 2022, un plus grand nombre d'enfants et de familles, en particulier les plus vulnérables, ont accès à des services abordables, durables et sûrs d'eau et d'assainissement, et adoptent de meilleures pratiques d'hygiène.							
État de Palestine	<p>Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau abordable et améliorée sur place, disponible à souhait et non contaminée par des substances microbiologiques et chimiques prioritaires</p> <p>Niveau de référence : à confirmer (nouveaux Objectifs de développement durable – Programme de suivi commun Organisation mondiale de la santé/UNICEF, à venir)</p> <p>Niveau cible : augmentation de 15 %</p>	Rapport d'étape annuel du Groupe de suivi conjoint	<p>1. Les autorités du secteur WASH ont renforcé les données et les capacités permettant de garantir la mise en œuvre et la coordination des politiques.</p> <p>2. Renforcement des capacités nationales à fournir des services d'eau et d'assainissement durables et sûrs</p>	Autorité palestinienne de l'eau, Compagnie des eaux des municipalités côtières, MEES, Ministère de la santé, Groupe de partenaires WASH, Nations Unies, Banque mondiale, établissements de recherche du Groupe de travail sur le secteur de l'eau, secteur privé	1 763	18 000	19 763
	<p>Pourcentage de la population ayant accès à une installation d'assainissement privé améliorée où les excréments sont soit traités sur place en toute sûreté, soit transportés et traités ailleurs</p> <p>Niveau de référence : à confirmer (comme ci-dessus)</p>	Rapport d'étape annuel du groupe de suivi conjoint					

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Niveau cible : augmentation de 10 %						
Liban	Pourcentage de garçons, filles, femmes et hommes adoptant des pratiques d'hygiène appropriées Niveau de référence : à confirmer (Enquête KAP 2017) Niveau cible : augmentation de 10 %	Enquête KAP	Amélioration des pratiques liées à l'usage de l'eau potable, de l'assainissement et des ressources environnementales	Programme des Nations Unies pour le développement	250		250
République arabe syrienne	Nombre d'écoliers palestiniens bénéficiant d'installations d'eau et d'assainissement améliorées et d'une plus grande sensibilisation aux pratiques d'hygiène sûres Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 10 000	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), UNWRA	Les écoles bénéficient d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène améliorées.	MEES, GAPAR, UNWRA, ONGI, ONG et secteur privé	250	125	375
Réalisation 5 : En 2022, un plus grand nombre d'enfants vulnérables ont accès à des systèmes de protection sociale intégrés et de qualité et sont davantage capables de participer à la société et de réaliser leurs droits.							
État de Palestine	Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté (pauvreté de revenu et pauvreté multidimensionnelle; ventilation pour inclure les quintiles de richesse des ménages) Niveau de référence : Pauvreté de revenu : 27 % (2011) Pauvreté multidimensionnelle : (2014) : 47 % (0-35 mois), 46 % (36-59 mois), 58 % (5-14 ans),	Enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation, EGIM	1. Le Ministère du développement social, le Bureau central palestinien de statistique (BCPS) et d'autres institutions ont renforcé leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques sociales fondées sur des données probantes et des réformes de protection sociale. 2. Les principaux acteurs et la société civile, y compris les enfants, les adolescents et leurs familles, sont plus conscients des besoins des	Ministère du développement social, BCPS, organisations de la société civile, ONG	3 524	2 000	5 524

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	41 % (15-17 ans) Niveau cible : réduction de 10 %		enfants palestiniens et s'impliquent davantage dans la promotion de la réalisation pleine et entière des droits de l'enfant.				
	Nombre d'enfants couverts par les systèmes de protection sociale Niveau de référence : 372 600 (ratio estimé H/F : 50:50) (2016) Niveau cible : à déterminer	Base de données administrative du Ministère du développement social					
	Conclusion d'un partenariat/ collaboration pour la défense des politiques en faveur des enfants avec la société civile, les ONG/organisations de la société civile, le secteur privé ou les commissions parlementaires Niveau de référence : Pas en place Niveau cible : En place	Rapports de l'UNICEF					
République arabe syrienne	Nombre d'enfants palestiniens handicapés ayant accès aux services de santé, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale dans le cadre d'une gestion par cas Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 3 000 (50 % de filles)	Rapports des partenaires	1. Renforcement des capacités des fournisseurs de services de sorte que les enfants handicapés en bénéficient. 2. Les enfants sont protégés contre les risques météorologiques grâce à des troussees hivernales d'urgence et des couvertures.	GAPAR, UNRWA	300	125	425

Réalizations	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Réalisation 6 : Le programme de zone est conçu, coordonné, géré et soutenu de manière efficace pour répondre aux normes de programmation visant à obtenir des résultats pour les femmes et les enfants palestiniens.							
	Pourcentage des indicateurs relatifs aux priorités de gestion et de programme qui atteignent les niveaux de référence du tableau de bord Niveau cible : 100 %	Analyse	1. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des conseils, des outils et des ressources pour concevoir, planifier et gérer des programmes performants. 2. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des conseils, des outils et des ressources pour sensibiliser concrètement aux questions relatives aux droits de l'enfant.	État de Palestine	7 299	6 000	13 299
	Pourcentage des fonds reçus au titre des autres ressources par rapport au montant prévu pour 2018-2022	Analyse		Liban	250		250
				République arabe syrienne	250	175	425
				Jordanie	500		500
	Niveau cible : 100 %		3. Développement et mise en œuvre de stratégies visant à répondre aux problèmes transversaux relatifs aux droits de l'enfant.				
Total des ressources					28 876	51 500	80 376